

COMMISSION DE CONCILIATION DES NATIONS UNIES POUR LA PALESTINE

Distr. RESTREINTE
IS/61
27 avril 1951
FRANCAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

Lettre en date du 27 avril 1951 adressée par
la Commission de conciliation au Directeur général
du Ministère des Affaires étrangères d'Israël.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire savoir qu'à sa réunion plénière du 26 avril 1951, la Commission de conciliation a décidé de communiquer la lettre du Gouvernement d'Israël du 29 mars 1951^x au Gouvernement de l'Irak et, pour information, aux gouvernements des autres Etats arabes intéressés.

En prenant cette décision, la Commission s'est réservé le droit de se former, et d'exprimer en temps opportun, un avis sur les questions de compétence et de fond que la lettre du Gouvernement d'Israël a soulevées.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

signé: Ely E. Palmer,
Président.

^x IS/60.